

CONSEIL MUNICIPAL du 06 FEVRIER 2014

Le conseil municipal légalement convoqué le 30 janvier 2014, s'est réuni en séance ordinaire le six février deux mil quatorze à dix neuf heures à la mairie.

Etaients présents : M. MOREAU, Maire
MM. BARIL, BUSSON, M. HAUTOT, Mme MARTIN, adjoints
Mmes BOQUET, CATEL, GUILMATRE, PILVIN,
MM. DAKYO, LEVEUF, conseillers.

Absents: MM. DURIEU et LECOMTE

Secrétaire de séance: Rémy HAUTOT

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande aux élus :

- si des observations sont à apporter au procès verbal du 05 décembre dernier.

Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. AFFAIRES SCOLAIRES

1.1. Point sur les rythmes scolaires (dérogation demandée au DASEN)

Monsieur Le Maire et M. MERVILLE, au titre de CAUX ESTUAIRE, ont rencontré hier le Directeur d'Académie (DASEN), à propos de la dérogation demandée.

Le DASEN ne voit pas la raison d'un refus sur cette dérogation. Il demande qu'on lui envoie un avant projet éducatif.

Monsieur Le maire propose l'envoi d'un avant projet éducatif, commun aux 16 communes et signé par chaque maire et le président de CAUX ESTUAIRE.

2. FINANCES

2.1. Compte administratif 2013

2.1.1. Commune

Monsieur le Maire rapporte et explique le compte administratif 2013 qui présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement, 95 % des dépenses budgétées ont été réalisées.

Le compte 023 (report de l'excédent de fonctionnement en investissement) n'a pas été mobilisé sur la section d'investissement.

Les restes à réaliser concernent les travaux d'extension de la mairie, ainsi que le règlement des travaux de la briganderie.

❖ Section de Fonctionnement

▪ Recettes	⇒	908 645,82 €
▪ Dépenses	⇒	835 982,56 €
▪ Soit un excédent 2013 de	⇒	72 663,26 €
▪ + excédent 2012	⇒	214 572,35 €

soit un excédent final de ⇒ **287 235,61 €**

❖ **Section d'investissement**

▪ Recettes	⇒	477 154,84 €
▪ Dépenses	⇒	600 243,29 €
▪ Soit un déficit 2013 de	⇒	-123 088,45 €
▪ + excédent 2012	⇒	7 212,22 €

soit un déficit final de ⇒ **-115 876,23 €**

❖ **Reste à Réaliser**

▪ Recettes	⇒	33 028,00 €
▪ Dépenses	⇒	136 582,00 €

soit un déficit de ⇒ **- 103 554,00 €**

❖ **Excédent d'ensemble** ⇒ **67 805,38 €**

2.1.2. Service eau et assainissement

Monsieur Le Maire rapporte et explique le compte administratif 2013 qui présente les résultats suivants :

❖ **Section d'exploitation**

▪ Recettes	⇒	255 188,20 €
▪ Dépenses	⇒	255 109,55 €
▪ Soit un excédent 2013 de	⇒	78,65 €
▪ + excédent 2012	⇒	100 046,78 €

soit un excédent final de ⇒ **100 125,43 €**

❖ **Section d'investissement**

▪ Recettes	⇒	70 210,00 €
▪ Dépenses	⇒	51 014,62 €
▪ Soit un excédent 2013 de	⇒	19 195,38 €
▪ + excédent 2012	⇒	88 576,12 €

soit un excédent final de ⇒ **107 771,50 €**

❖ **Reste à Réaliser**

▪ Recettes	⇒	0,00 €
▪ Dépenses	⇒	45 800,00 €

soit un déficit de ⇒ **- 45 800,00 €**

❖ **Excédent d'ensemble** ⇒ **162 096,93 €**

Le compte de gestion 2013 présenté par le comptable du trésor n'étant pas édité à cette date, l'approbation de ce compte administratif sera effectuée à la prochaine séance, après rapprochement comptable avec le compte de gestion.

2.2. Adhésion à l'Agence Technique Départementale

Après proposition de renouveler l'adhésion 2014 pour un montant de 0,51 € par habitant, le conseil municipal ne juge pas l'utilité de cette adhésion et décide de ne pas renouveler son engagement, à compter de 2014.

2.3. Demande de subvention pour le mémorial de la guerre d'Algérie

Monsieur Le Maire fait lecture d'un courrier de l'association du mémorial départemental de la Seine Maritime « Algérie Maroc Tunisie 1952-1962 » sollicitant une subvention pour l'érection d'un mémorial départemental dédié aux militaires de la Seine Maritime morts en Algérie Maroc et Tunisie 1952-1962. Les élus ne se sentent pas concernés par ce monument qui sera édifié à ROUEN, et décident de ne pas donner suite à cette sollicitation.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Avenant à la convention avec l'association « Bateau de Brotonne »

Monsieur Le Maire rappelle la location précaire et révocable que le conseil municipal avait accordé à l'association, jusqu'au 31 mars 2014. Dans l'attente de la mise en place de la nouvelle équipe municipale qui décidera de la continuité ou pas de cette location, le conseil municipal décide de la signature d'un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2014. Une élue s'oppose à cette décision.

Travaux à l'Orangerie, il est décidé de la réfection de l'ancienne orangerie par l'association, avec le partenariat du centre pénitencier. Deux stagiaires détenus seront positionnés sur la restauration du bâtiment, encadrés par le formateur bâtiment GEPSA. Les travaux seront faits dans les mêmes matériaux qu'à l'origine. Un membre de la commission travaux sera référent auprès de l'association pour suivre ces travaux.

3.2. Demande de l'AFGA pour les camps trappeurs du 7 juillet au 8 août

Comme chaque année, l'AFGA réitère sa demande d'occupation du parc du château pendant l'été, pour organiser chaque semaine, un camp trappeurs. Accord du conseil municipal est donné.

3.3. Demande d'aménagement du local pétanque

Le président de l'association a rencontré Monsieur Le Maire et propose l'aménagement du local toilette extérieur. Les travaux et l'achat des matériaux seront effectués par l'association. Seul l'achat d'une porte métallique est demandé à la commune. Accord est donné.

3.4. Point sur la mission d'expert (Habitation Raoult)

Après l'envoi aux conseillers municipaux, du rapport d'expertise judiciaire, il est décidé :

- 1- D'envoyer le dossier au notaire, mais quelle suite sera donnée ?
- 2- De faire effectuer un devis sur les travaux préconisés par l'expert.

La commission travaux est chargée de ce dossier.

3.5. Voirie Parc d'Activités

La Communauté de Communes Caux Estuaire a pris pour compétence depuis 2005:

La « Voirie d'intérêt communautaire :

Sont reconnus d'intérêt communautaire :

- toutes opérations de création, d'aménagement et d'entretien de voirie d'intérêt communautaire, limitées aux zones d'activité reconnues d'intérêt communautaire :

- Voies incluses dans les ZAC à vocation économique et les zones d'activités industrielles, tertiaires, artisanales et touristiques, [...]».

A ce titre, une partie des voiries reconnues d'intérêt communautaire se situe sur le Parc d'Aplemour à Saint Laurent de Brévedent.

Conformément aux articles L.5211-5 et L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de ces biens. Ainsi, la Communauté de Communes dispose du bien nécessaire à l'activité qu'elle devra exercer.

Le parc d'Aplemour situé à Saint Laurent de Brévedent compte trois entreprises industrielles et artisanales.

A ce titre, les parcelles concernées par cette mise à disposition sont :

PARCELLE		Contenance (m ²)	Emprise mise à disposition (en m ²)
Section	Numéro		
B	618	6 763	115
B	949	429	429
Contenance totale (m ²)		7 192	544

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'Autoriser Monsieur Le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des parcelles telles qu'indiquées ci-dessus avec la Communauté de Communes Caux Estuaire,

TOUR DE TABLE

Garderie municipale

Comme suite à une remarque de parents d'élèves, quelques points du règlement sont évoqués et maintenus par le conseil municipal.

La garderie municipale fonctionne de 7h45 à 9h00 chaque jour d'école. La participation des parents est fractionnée par 5 créneaux d'1/4 d'heure, (coût des 15 mn, 45 cts pour l'année scolaire 2013/2014). Tout quart d'heure commencé est dû.

Les élèves sont maintenus en garderie jusqu'à 8h50 pour être emmenés ensuite dans la cour de récréation et être remis à l'enseignante chargée de la surveillance.

Rémy HAUTOT

Evoque deux réfections de voirie à exécuter rapidement. Un flash, rue des marronniers et un flash route de la vallée (RD 34), devant l'école.

Pour la sécurité et afin d'éviter trop de dégradations dans cette période pluvieuse, le conseil municipal décide de ces deux réfections. Coût total des réparations : 15 000 € H.T.

Informations

- Remerciements du comité de jumelage du canton pour notre subvention 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21heures30.

